

FNC au-delà des frontières de district I-5

La gouverneure/le gouverneur du district parrain doit aviser, par écrit, la gouverneure/le gouverneur du district du club parrainé de l'intention de fonder un club Optimiste, et doit faire parvenir des exemplaires de l'avis aux responsables concernés de club, de district et du bureau international. Pareille activité prendra fin le 30 septembre de l'exercice financier en cours à moins que le club parrain ne fasse rapport à Optimist International de façon régulière et qu'il n'y ait pas moins de 10 membres inscrits et en règle; dans une telle éventualité, une prolongation de 30 jours doit être accordée.

L'administration des deux districts touchés devrait coordonner leurs efforts pour accueillir le nouveau club au sein d'Optimist International et faire le nécessaire pour faciliter son assimilation de façon efficace.

Former un nouveau club au-delà des frontières de district :

- Lorsque l'endroit d'un club potentiel se situe aux limites de deux districts ou plus, tous les districts concernés peuvent fonder un club en ce lieu. Le district du club parrain bénéficiera du crédit de fondation et le club fera partie de ce district. Les autres districts seront avisés, par courtoisie, du processus de fondation par un exemplaire du *Formulaire d'engagement de parrainage*.
- Tout crédit lié au programme des marques de reconnaissance concernant la fondation du dit club, et le crédit de toutes marques de reconnaissance obtenues par ledit nouveau club seront portées au compte de la zone et du district du club parrain pour le reste de l'année de fondation du club.
- À chaque nouvel exercice financier, le nouveau club pourrait être transféré au district dans lequel il se situe géographiquement si les deux districts s'entendent sur le transfert.
- Les cotisations de district du nouveau club seront versées au district auquel il est rattaché officiellement. Le district assignera le nouveau club à une de ses zones, et cette dernière accueillera l'effectif.
- Si deux clubs de deux districts coordonnent la fondation d'un nouveau club, les deux clubs et les zones recevront le crédit, mais le crédit du district sera affecté au premier club parrain.
-

(Mars 1979; déc. 1984; mars 1989; déc. 1990; déc. 1992; mars 1994; déc.1998; déc. 2002; déc. 2003; déc. 2004; oct. 2005; déc. 2007; déc. 2009)